



PLAN D'ACTION ANNUEL

**À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES DE
LA VILLE DE TERREBONNE**

2012

1. INTRODUCTION

Depuis l'adoption, le 17 décembre 2004 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale¹, la Ville de Terrebonne réalise annuellement un plan d'action et implique, de façon accrue, tous les partenaires afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées à la société au même titre que tous les citoyens. Cette implication se traduit, notamment, par une étroite collaboration des partenaires à l'élaboration et à la réalisation du plan d'action annuel destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités relevant des attributions municipales. Le plan annuel décrit les mesures prises au cours de l'année qui se termine et identifie les mesures envisagées pour l'année qui débute.

Pour la Ville de Terrebonne, la définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique seulement et doit être prise d'une manière plus large incluant aussi une dimension sociale et politique. Pour notre organisation, la notion d'obstacle touche donc les politiques, les règlements, les différents programmes, l'accueil, les services, l'information, le site Internet, etc.

La nomination d'un coordonnateur du plan d'action est également une condition à l'atteinte des objectifs. Cette nomination permet d'assurer une bonne organisation des différentes étapes liées à l'élaboration et au suivi du plan d'action. Pour la Ville de Terrebonne, le coordonnateur désigné est le chef du service – Soutien à la vie associative.

Le présent plan d'action vise donc la période incluse entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012. Le suivi et la mise à niveau du plan est une activité continue. Formellement, lors des activités de suivi budgétaire de la Ville (4 fois par année) chacune des directions doit présenter l'état d'avancement des mesures qui la concerne. De plus, nous rencontrons les organismes partenaires deux fois par année, soit au printemps et à l'automne.

¹ QUÉBEC, *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* : L.R.Q., c. E-20.1, à jour au 12 avril 2005, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2005, 23 p.

REMERCIEMENTS

La Ville de Terrebonne tient à remercier les organismes qui s'impliquent annuellement dans le comité de suivi afin d'alimenter la Ville dans ses réflexions et dans la réalisation de son plan d'action.

Association de parents PANDA MRC Les Moulins
Association des personnes handicapées Les Moulins, La Rose Bleue
Association des personnes handicapées physiques Rive Nord
Association des personnes handicapées visuelles su Sud de Lanaudière
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière
Parrainage Civique Lanaudière
Regroupement des Usagers de Transport Adapté de Lanaudière
Service régional d'interprétariat de Lanaudière
Logements adaptés avec services Les Amandiers

2. QUELQUES DÉFINITIONS

La Loi définit une personne handicapée comme « *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

Définition des types d'incapacités :

- Audition : Difficulté à entendre une conversation avec une autre personne ou dans un groupe d'au moins trois personnes.
- Vision : Difficulté à voir les caractères d'un journal ou à voir clairement le visage de quelqu'un à quatre mètres de soi, même avec des lunettes ou des verres de contact.
- Parole : Difficulté à parler ou à se faire comprendre.
- Mobilité : Difficulté à marcher sur une distance de 400 mètres sans se reposer, à monter ou à descendre un escalier, à transporter un objet de cinq kilogrammes sur une distance de 10 mètres, à se tenir debout pendant plus de vingt minutes ou à se déplacer d'une pièce à l'autre.
- Agilité : Difficulté à se mettre au lit et à en sortir, à s'habiller ou à se déshabiller, à se pencher et à ramasser un objet, à se couper les ongles d'orteils, à saisir ou à manier un objet avec les doigts, à tendre les bras dans toutes les directions ou à couper ses aliments.
- Activités : Problème permanent de mémoire, de troubles d'apprentissage ou de perception, de difficultés intellectuelles d'attention ou d'hyperactivité, de déficience intellectuelle ou de limitation en raison d'un problème de santé mentale, santé mentale de plus de six mois ou d'une déficience intellectuelle.
- Incapacité : Personne ayant déclaré être limitée dans le genre ou la qualité d'activités physiques qu'elle peut faire à la maison, à l'école, au travail ou dans d'autres activités en raison d'un état ou d'un problème de nature physique dont la durée est de plus de six mois et qui ne se trouve dans aucun des types non précisés d'incapacité susmentionnés.

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Définition des catégories de gravité liées à l'incapacité :

- Légère : Personnes dépendantes (totalement ou partiellement) des autres pour les travaux ménagers lourds ou pour faire les courses, ou partiellement dépendantes pour les tâches ménagères quotidiennes ou la préparation des repas.
- Modérée : Personnes dépendantes des autres pour les sorties (courts trajets), pour l'exécution des tâches ménagères quotidiennes ou pour la préparation des repas.
- Grave : Personnes dépendantes des autres pour les soins personnels (comme se laver, faire sa toilette, s'habiller ou manger) ou pour se déplacer dans la maison.

3. QUI SONT LES PERSONNES HANDICAPÉES ?

Municipalité de Terrebonne¹

Tableau 1

Population totale selon l'âge et le sexe, municipalité de Terrebonne, 2006

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 4 ans	2 920	2 845	5 765
5 à 14 ans	7 300	6 820	14 120
15 à 24 ans	6 660	6 280	12 940
25 à 44 ans	15 275	15 455	30 730
45 à 64 ans	12 850	12 680	25 530
65 à 74 ans	2 240	2 440	4 680
75 ans et plus	980	1 435	2 415
Total	48 225	47 955	96 180

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

Tableau 2

Population avec incapacité selon l'âge et le sexe, municipalité de Terrebonne, 2006

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 4 ans	45	30 *	75
5 à 14 ans	335	185	520
15 à 24 ans	325	310	635
25 à 44 ans	1 725	1 750	3 475
45 à 64 ans	1 455	1 435	2 890
65 à 74 ans	680	745	1 425
75 ans et plus	605	890	1 495
Total	5 170	5 345	10 515

* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Tableau 3

Enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré, municipalité de Terrebonne, 2006

	Total
Retard de développement (0 à 4 ans)	50
Problème de santé chronique (0 à 4 ans)	50
Audition (5 à 14 ans)	60
Vision (5 à 14 ans)	55
Parole (5 à 14 ans)	240
Mobilité (5 à 14 ans)	50
Agilité (5 à 14 ans)	90
Apprentissage (5 à 14 ans)	385
Déficience intellectuelle (5 à 14 ans)	200
Psychologique (5 à 14 ans)	190
Problème de santé chronique (5 à 14 ans)	360
Inconnu (moins de 15 ans)	25

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

Tableau 4

Enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon la gravité de l'incapacité, municipalité de Terrebonne, 2006

	Total
Légère à modérée	305
Grave à très grave	290
Total	595

Sources : Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Tableau 5

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré et l'âge, municipalité de Terrebonne, 2006

	15 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Audition	1 325	1 075	2 400
Vision	1 105	655	1 760
Parole	940	255	1 195
Mobilité	4 640	2 315	6 955
Agilité	4 450	2 230	6 680
Douleur	4 815	1 805	6 620
Apprentissage	1 450	295	1 745
Mémoire	665	270	935
Déficiência intellectuelle	dnd	dnd	365
Psychologique	1 370	155 *	1 525
Inconnu	230	65 *	295

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

dnd Donnée non disponible.

* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

Tableau 6

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité et la gravité spécifique de l'incapacité, municipalité de Terrebonne, 2006

	Moins grave	Grave	Total
Audition	1 905	495	2 400
Vision	1 290	470	1 760
Parole	910	285	1 195
Mobilité	5 075	1 880	6 955
Agilité	6 125	555	6 680
Douleur	3 930	2 690	6 620
Apprentissage	1 410	335	1 745
Mémoire	625	310	935
Déficiência intellectuelle	210	155	365
Psychologique	805	720	1 525
Inconnu	225	70 *	295

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Tableau 7

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon la gravité de l'incapacité et l'âge, municipalité de Terrebonne, 2006

	15 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Légère	2 305	950	3 255
Modérée	1 875	700	2 575
Grave	2 010	745	2 755
Très grave	810	525	1 335
Total	7 000	2 920	9 920

Sources : Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

1. Ces estimations incluent les membres des collectivités autochtones et les personnes vivant dans les résidences pour personnes âgées (logements collectifs non institutionnels). Elles sont présentées selon les limites et les noms en vigueur en décembre 2007.

Les calculs sont réalisés à partir des données du Recensement de la population de 2006 et les taux de prévalence de l'incapacité de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, tout en respectant la répartition de la population (âge, sexe) du territoire calculé. Les résultats ont été arrondis vers le haut, au multiple de 5 le plus près.

4. LES SECTEURS DANS LESQUELS ÉVOLUE LA MUNICIPALITÉ

La Ville de Terrebonne compte près de 105 000 habitants, 11 directions et emploie plus de 1 000 personnes.

Les secteurs d'activités dans lesquels la Ville joue un rôle soit de maître d'œuvre, soit de partenaire sont :

- Transport
- Loisir et culture
- Tourisme
- Sécurité
- Habitation
- Circulation
- Soutien communautaire
- Communication
- Emploi

5. LES ÉNONCÉS GÉNÉRAUX DU PLAN D'ACTION

Les buts visés que nous nous proposons d'atteindre en terme d'intégration des personnes handicapées dans nos secteurs d'activités font l'objet des énoncés généraux suivants :

Charte québécoise des droits et libertés de la personne : « ...nul ne peut, par discrimination, empêcher autrui d'avoir accès aux moyens de transport ou aux lieux publics, tels les établissements commerciaux, hôtels, restaurants, théâtres, cinémas, parcs, terrains de camping et caravaning et d'y obtenir les biens et les services qui y sont disponibles. »

Énoncés généraux :

- La Ville de Terrebonne entend promouvoir et soutenir, dans un principe d'égalité et d'équité, le droit à toute personne d'accéder à son environnement de façon sécuritaire, indépendamment de ses limitations.
- La Ville de Terrebonne entend travailler à ce que les personnes handicapées soient accueillies telles qu'elles sont avec ouverture et respect.
- La Ville de Terrebonne entend, dès maintenant, anticiper les besoins futurs, compte tenu du vieillissement de la population, en terme d'accessibilité lors de ses projets d'aménagements à venir.
- La Ville de Terrebonne collaborera avec les ressources œuvrant auprès des personnes handicapées afin de bénéficier de leur expertise afin de se tenir à l'affût de l'évolution des besoins véritables.

L'accessibilité s'effectue par étapes, considérant, d'une part, les priorités établies annuellement dans le plan d'action et, d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Ville de Terrebonne.

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

6. LE PLAN 2012

Pour l'année **2012**, la Ville de Terrebonne a identifié les **secteurs d'interventions** qu'elle entend privilégier et, pour chacun d'entre eux, les **objectifs** à atteindre, les **obstacles à l'intégration**, les **mesures d'accessibilité** et **d'adaptation envisagées** et les **partenaires** impliqués (le coordonnateur de services aux personnes est implicitement inclus parmi les partenaires de chaque secteur)

Secteur d'intervention municipale	Objectifs	Obstacles	Mesures d'accessibilité et d'adaptation	Partenaires à la réalisation	État des réalisations
❖ Communication	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'inscription au Programme d'enregistrement des personnes à mobilité réduite ou à incapacité majeure pouvant nuire à une évacuation 	<ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance du programme par la clientèle ciblée 	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître le programme via les différents outils de communication municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> Communications Direction des incendies 	
	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les fonctionnalités du site WEB à modifier afin d'en améliorer l'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance des limites de notre site WEB en lien avec son accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire analyser l'accessibilité de notre site WEB et évaluer les coûts rattachés à son amélioration en terme d'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Service des communications Direction générale 	

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Secteur d'intervention municipale	Objectifs	Obstacles	Mesures d'accessibilité et d'adaptation	Partenaires à la réalisation	État des réalisations
❖ Habitation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser et permettre le maintien ou le retour des personnes handicapées dans leur milieu de vie naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a un manque de logements sociaux accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction du projet de 72 unités dont 10 pour les personnes handicapées. <p><i>Mesure 2007</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de logement social de Terrebonne ▪ Direction générale 	
❖ Génie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser la nécessité de rehausser la signalisation dans les corridors générateurs de déplacements identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté pour les personnes handicapées de circuler de façon sécuritaire dans les corridors générateurs de déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer une offre de services visant à évaluer les correctifs à apporter et les budgets s'y rattachant. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Génie ▪ Entretien du territoire ▪ Direction générale 	
❖ Loisir et vie communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer une politique d'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les orientations municipales en terme d'accessibilité sont à définir. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une politique englobant la mise à jour de la Politique familiale, la création d'une politique aîné de même que d'une politique sur l'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loisir et vie communautaire ▪ Direction générale 	

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

<p>❖ Entretien du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accès des personnes handicapées aux immeubles municipaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains immeubles de la Ville ne sont pas accessibles pour les personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suite au rapport déposé par la Direction de l'entretien du territoire, préparer une priorisation et un échéancier de réalisation des travaux visant à rendre accessibles les immeubles publics. ▪ Rendre accessible le 1^{er} niveau du 748 rue St-Pierre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction de l'entretien du territoire ▪ Direction générale 	
<p>❖ Transport</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer à la mise en place d'un plan de développement en transport afin de rendre accessible le réseau régulier <i>(ref. article 67 de la loi)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le réseau de transport en commun régulier n'est pas accessible aux personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation au comité de la MRC Les Moulins pour l'élaboration d'un plan de développement en transport 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction du loisir et de la vie communautaire 	

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

7. BILAN DU PLAN D'ACTION 2011

Pour l'année **2011**, la Ville de Terrebonne a identifié les **secteurs d'interventions** qu'elle entend privilégier et, pour chacun d'entre eux, les **objectifs** à atteindre, les **obstacles à l'intégration**, les **mesures d'accessibilité** et **d'adaptation envisagées** et les **partenaires** impliqués. Voici le bilan des réalisations :

Secteur d'intervention municipale	Objectifs	Obstacles	Mesures d'accessibilité et d'adaptation	Partenaires à la réalisation	État des réalisations
❖ Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compréhension de l'accessibilité par les fonctionnaires impliqués dans la gestion du site Web. • Faire connaître le service d'interprétariat aux directions qui sont susceptibles d'être interpellées par des personnes sourdes gestuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance du concept d'accessibilité des sites Web. • Ce ne sont pas tous les employés de première ligne qui connaissent le service d'interprétariat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les employés impliqués dans l'amélioration du site Web sur les normes d'accessibilité. • Distribuer la carte du service d'interprétariat aux directions. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service des communications ▪ Direction du loisir ▪ Direction générale ▪ Service des communications ▪ Direction des ressources humaines 	<p>Une formation a été réalisée par Accessibilité Web. Les 3 services partenaires à la réalisation de cette action ont participé à la formation.</p> <p>Des cartes du Service d'interprétariat ont été distribuées à l'ensemble des directions susceptibles d'utiliser ce type de service.</p>

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Secteur d'intervention municipale	Objectifs	Obstacles	Mesures d'accessibilité et d'adaptation	Partenaires à la réalisation	État des réalisations
❖ Habitation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser et permettre le maintien ou le retour des personnes handicapées dans leur milieu de vie naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a un manque de logements sociaux accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction du projet de 72 unités dont 10 pour les personnes handicapées. <p><i>Mesure 2007</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de logement social de Terrebonne ▪ Direction générale 	<p>La modification au zonage a été effectuée et la Ville a cédé le terrain à L'OMH pour la construction.</p>
• Génie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser la nécessité de rehausser la signalisation dans les corridors générateurs de déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté pour les personnes handicapées de circuler de façon sécuritaire dans les corridors générateurs de déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les corridors générateurs de déplacements. ▪ Préparer une offre de services visant à évaluer les correctifs à apporter. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Génie ▪ Entretien du territoire 	<p>Le génie a déposé un projet de corridors générateurs de déplacements correspondants aux principaux pôles de service.</p>
• Entretien du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accès des personnes handicapées aux immeubles municipaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains immeubles de la Ville ne sont pas accessibles pour les personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer une offre de services pour analyser l'accessibilité des immeubles ciblés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction de l'entretien du territoire 	<p>Un rapport a été déposé par la Direction de l'entretien du territoire.</p>

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Secteur d'intervention municipale	Objectifs	Obstacles	Mesures d'accessibilité et d'adaptation	Partenaires à la réalisation	État des réalisations
❖ Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonification de la banque de données concernant la carte d'appel informatisée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce ne sont pas tous les résidents ayant un handicap qui sont répertoriés dans le système de carte d'appel informatisée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acheminer aux membres des organismes partenaires l'information sur les procédures et la nécessité de mettre à jour les données les concernant dans la carte d'appel informatisée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des incendies • Direction de la police 	<p>La Direction des incendies a produit un feuillet d'inscription pour les utilisateurs potentiels de ce service. Ce feuillet avec une note explicative a été acheminé par courriel à l'ensemble des organismes partenaires.</p>

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

<ul style="list-style-type: none"> • Loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les employés des bibliothèques sur le logiciel de synthèse vocale. • Promouvoir les fonctionnalités du logiciel de synthèse vocale auprès de la clientèle des bibliothèques. • Augmenter la capacité d'accueil des camps de jour aux enfants ayant un handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance du logiciel de synthèse vocale par les employés des bibliothèques. • Méconnaissance du logiciel de synthèse vocale par les clients des bibliothèques. • La demande de participation aux camps de jour pour les enfants ayant un handicap est plus grande que l'offre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et réaliser une formation pour les employés des bibliothèques sur le logiciel de synthèse vocale (<i>action 2010</i>). • Élaborer un atelier de formation sur l'utilisation du logiciel de synthèse vocale pour les clients des bibliothèques. • Embaucher deux (2) accompagnateurs supplémentaires pour le programme d'intégration des camps de jour. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction du loisir et de la vie communautaire ▪ Direction des technologies de l'information 	<p>Formation offerte aux employés.</p> <p>Les techniciennes à la référence sont tous formées.</p> <p>Sensibilisation auprès des usagers par le personnel.</p> <p>Les deux accompagnateurs ont été embauchés</p>
--	--	--	---	---	---

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

8. LES MESURES PERMANENTES

Certaines mesures visant l'accessibilité et l'adaptation des services réalisés dans les plans d'actions passés ne doivent pas être oubliées et doivent être incorporées dans les procéduriers des directions concernées. À cet effet, la présente annexe vise à rappeler à chacune des directions les mesures récurrentes.

Direction du loisir et de la vie communautaire

Année de la mesure

- Réunir les intervenants du comité de suivi de la Loi 56 à raison de deux fois par année 2006 (oui)
- Maintenir et diffuser le programme de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées dans les activités 2006 (oui)
- Maintenir le service d'intégration aux activités de camps de jour (562 jours d'accompagnement pour 32 enfants) 2006 (oui)
- Donner annuellement une formation aux animateurs de camps de jour sur les problématiques particulières 2006 (oui)
- Agir à titre d'agent de liaison entre les personnes handicapées et les organismes de loisirs de la communauté 2006 (oui)
- Dans son processus d'acquisition ou de location d'équipement, la Ville tiendra compte des besoins des personnes handicapées (toilettes chimiques adaptées pour Fête nationale, adaptation des nouveaux chalets de parcs) 2006 (oui)
- Faire connaître les services adaptés que nous retrouvons dans nos bibliothèques 2006 (oui)
- Informer les organismes du milieu de la possibilité d'obtenir des formations sur les clientèles particulières 2007 (oui)

Direction de l'aménagement du territoire

Année de la mesure

- Promouvoir la conformité des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées (dimension et nombre selon le Code de construction du Québec) 2006 (oui)

Direction de la police

Année de la mesure

- Appliquer le Code de la sécurité routière en ce qui a trait aux infractions liées aux stationnements réservés aux personnes handicapées 2006 (oui)

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Direction du génie

- Lors de la réfection, du réaménagement ou de la construction de carrefours routiers, analyser la pertinence d'y implanter des minuteriers à décompte numérique aux passages piétonniers (*s'assurer de la conformité du type de minuterie sonore utilisée*)

Année de la mesure

2006 (oui)

Direction des ressources humaines

- Dans son processus d'embauche, la Ville appliquera un programme d'accès à l'égalité en emploi (personnes handicapées, immigrants, etc.)

2009 (oui)

Service des communications

- Permettre aux personnes sourdes gestuelles de la Ville de Terrebonne d'effectuer une demande de service d'interprétariat quand elles ont besoin d'être représentées lors d'une rencontre organisée par la Ville et ce, si le sujet touche directement le demandeur.

2009 (oui)

Sécurité

- Collecter les données et les entrer dans le système informatique concernant la carte d'appel informatisée.

2010 (oui)

Transport

- Même si la Ville n'est pas responsable du dossier transport, elle jouera un rôle de facilitateur auprès de ces organismes. Ce secteur sera traité dans le plan d'action du Conseil régional de transport de Lanaudière.

2010 (oui)